



SOMMAIRE

- Info services P.2
- **P.3** Edito
- Nouvelle équipe
 - Municipale P.4
- Commission finances
 - P.6
- Commission P.7
- urbanisme Voirie
- et bâtiments P.8
- Vie scolaire P.10
- Du côté
- des associations P.12
- 2020 en images P.14
- Vie du village P.16
- Environnement P.22
- Infos pratiques P.24
- A votre service P.25
- Carnet P.28

MAIRIE DE VERSONNEX

Ouverture au public : Lundi: 13h30-17h00

Mercredi: 09h00-12h00 Jeudi: 14h00-19h30 Vendredi: 09h00-12h00

Permanence du maire et des adjoints sur rendez-vous le jeudi à partir de 18h30. En dehors du jeudi soir, madame le maire reçoit sur RDV aux horaires d'ouverture au public.

74 Rue Edmond Bosson 74150 Versonnex

Tél: +33(0)4 50 62 15 91 Fax: +33(0)4 50 62 28 37 accueil@versonnex74.fr www.versonnex74.fr Commune de Versonnex

DÉCHÈTERIE DE RUMILLY

Broise, Route des bois (sur la route de Lornay) Coordonnées GPS: 45.882766, 5.926045

Le lundi au vendredi: 9h à 12h et 14h à 18h*

Le samedi : ouverture en continu 9h à

Dimanche et jours fériés : fermée *Fermeture à 19h du 1er avril au 30 sep-

tembre

EAU ET ASSAINISSEMENT Accueil des abonnés

Du lundi au jeudi 8h30 à 12h & 13h30 à 17h et vendredi 8h30 à 12h Tél: 04 50 01 87 08

Numéro d'urgence soir, WE et jours fériés 06 18 67 57 36



Service Eau et Assainissement 3, place de la Manufacture **74150 RUMILLY** eau-assainissement@rumilly-terredesavoie.fr

AIDE À LA PERSONNE

Serenity.DOM (ex ADCR) 1, rue de la liberté 74150 Rumilly

(ex ADCR) Tél: 04.50.64.53.87

TARIFS CANTINE & GARDERIE

Inchangés pour l'année scolaire 2020/2021

Cantine: 4,50 € pour les inscriptions faites dans les délais, 5,50 € pour les inscriptions faites hors délais La fiche d'inscription pour les repas est disponible sur le portail dédié logiciel enfance.

Garderie: Système de forfait: 2,00 € le matin ; 1,50 € l'après-midi jusqu'à 17h15 ; 3,00 € l'après-midi au delà de 17h15. Gratuit de 16h15 à 16h45.

Règlement sur facture mensuelle par chèques, espèces, carte bancaire ou prélèvement mensuel. Les chèques CESU sont acceptés pour la garderie uniquement.

ÉDITO du Maire

Chers Versonnexoises et Versonnexois,

Nul doute que l'année 2020 sera une année à marquer au fer rouge. La crise sanitaire que nous traversons a vite relégué au second plan certains évènements d'importance.

En mars dernier, vous êtes plus de 52% à vous être rendus aux urnes et je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez renouvelée en tant que maire. Une nouvelle équipe municipale, composée de conseillers sortants et de nouveaux élus, est en place pour les 6 années à venir. Vous pourrez prendre connaissance de leurs missions dans les pages à suivre.

2020 a démontré l'importance du mot lien et jamais ce dernier n'a eu autant de signification au sens humain notamment lors des 2 confinements.

Maintenir le lien, c'est aussi rester en contact. C'est pourquoi nous avons décidé de doter la commune d'un système d'information en direct, système dont vous découvrirez le fonctionnement dans ce bulletin.

Cette application nous permettra de vous informer en temps réel des évènements en cours ou à venir sur la commune. Opérationnelle début 2021, nous vous invitons à l'adopter sans plus tarder.

Le lien implique aussi les connexions entre hameaux. Aussi, ce printemps, nous allons initialiser le projet « réhabilitation des chemins communaux » de manière à rétablir les liaisons douces entre les différents hameaux du village et le chef-lieu.

Enfin, le projet de la nouvelle salle des familles, qui vise à créer et maintenir du lien au sein de la commune, s'est vu retardé par les confinements. Ainsi le premier coup de pioche a dû être reporté de 6 mois et devrait intervenir courant printemps 2021 au lieu de cet hiver.

Après des semaines d'incertitudes, nous aurons le bonheur de pouvoir passer Noël en famille, même si cela sera en comité restreint.

Que vos fêtes soient belles et que cette période festive nous apporte à tous un peu de légèreté.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux pour l'an nouveau et que 2021 vous apporte joies, bonheurs et surtout santé.

Brei à man,



Directrice de publication : Marie-P Givel

Comité de rédaction :
Dominique Philippot,
Didier Galliot,
Robin Laplace,
Adélie Fischer,
Lucien Fournier,
Alexandra Percier,
Jérôme Dufrêne.

Crédit Photos :Commune de Versonnex .

Conception et impression: Imprimerie Ducret 74150 Rumilly 04 50 01 10 06 Dépot légal: décembre 2020





MARIE GIVEL

Maire

Toutes commissions

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : Bureau, Conseil communautaire, CLECT, CIID

Syndicat des eaux SMEBS



1er adjoint déléqué aux Finances, Voirie et Bâtiments, Personnel Par ailleurs membre des commissions urbanisme, communication, Cérémonies et manifestations, lutte contre l'ambroisie Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : commission Transports, CLECT





DIDIER GALLIOT

2ème adjoint déléqué à l'urbanisme

Par ailleurs membre des commissions, Appel d'offres, Finances, Communication, Cérémonies et Manifestations, CCID

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : Commission Assainissement, CIID Syndicat des eaux SMEBS, SIESS



3^{ème} Adjointe déléquée à la vie communale et les relations avec la population, Communication, Cérémonies et Manifestations Par ailleurs membre des commissions Voirie et Bâtiments, Urbanisme, CCID

> Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : Commission Prévention et Valorisation des Déchets Vice-présidente du SIDEFAGE

> > Sérénity Dom

JEROME DUFRENE





AMANDINE DA SILVA

Conseillère municipale Commissions Finances, Relations avec la population,



Voiries et Bâtiments

Conseiller municipal Membre des commissions Appel d'Offres, Urbanisme, Voirie et Bâtiments, Cérémonies et Manifestations, Relations avec la population, CCID



ADÉLIE FISCHER

Conseillère municipale

Commissions Finances, Urbanisme, Voirie et Bâtiments, Affaires scolaires, Communication

MUNICIPALE

LUCIEN FOURNIER

Conseiller municipal

Membre des commissions Urbanisme, Voirie et Bâtiments, Communication, CCID



GILLES LAPLACE

Conseiller municipal Membre des commissions Appel d'Offres, Urbanisme, Voirie et Bâtiments, Cérémonies et Manifestations.



SÉBASTIEN MARINI

Conseiller municipal Membre des commissions Appel d'Offres, Voirie et Bâtiments, SIESS



KARINE MERMILLOD-BONTEMPS

Conseillère municipale Membre des commissions Affaires scolaires, Relations avec la population. Correspondante Défense



JEAN-YVES MOMMER

Conseiller Municipal Membre des commissions Appel d'Offres, Urbanisme, Voirie et Bâtiments, Cérémonies et Manifestations Référent suppléant Sécurité Routière



STÉPHANIE MORENO

Conseillère municipale Membre des commissions Appel d'Offres, Urbanisme Référente Sécurité Routière



ALEXANDRA PERCIER

Conseillère municipale Membre des commissions Urbanisme, Voirie et Bâtiments, Cérémonies et Manifestations, Communication, CCID



JEAN-FRANÇOIS PITOLLAT

Conseiller municipal Membre des commissions Urbanisme, Voirie et Bâtiments. Référent Lutte contre la Grêle

COMMISSION finances

Le Budget 2020

	Fonction	nnement	
Dépenses		Recettes	
Fonctionnement Général	125 000 €	Produits des Services	28 200 €
Dont : - Voirie - Fournitures Scolaires - Maintenance - Assurance - Electricité - Achats Repas Cantine - Autres	25 000 € 3 450 € 15 700 € 9 000 € 13 000 € 10 500 € 48 350 €	Dont : - Périscolaires et cantines - Divers	25 700 € 2 500 €
Charges de Personnel	172 000 €	Impôts et Taxes	269 000 €
Participations	17 217 €	Dotations et Participations	111 000 €
Dotations aux amortissements	15 600 €	Autres	7 152 €
Indemnités des Elus	31 200 €	Excédents Antérieurs	454 866 €
Subventions et Aides	2 500 €		
Charges Financières	5 500 €		
Prélèvement Investissement	400 000 €		
Total	769 017 €	Total	870 218 €
		Excédent Prévisionnel	101 201 €

Investissement				
Dépenses		Recettes		
Remboursement des Emprunts	36 000 €	Amortissements	15 853 €	
Invest. Bâtiments et Voiries	85 500 €	Dotations Fonds Divers	29 100 €	
		Participations Voirie	7 950 €	
		Virement Fonctionnement	400 000 €	
		Excédents Antérieurs	146 103 €	
Total	121 500 €	Total	599 006 €	
		Excédent Prévisionnel	477 506 €	

COMMISSION urbanisme

DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS

Les avis favorables en 2020 :

Déclarations préalables :

17/12/2019	Transformateur électrique la platière	Energie et services de Seyssel
03/01/2020	Panneaux photovoltaïques	EARL Piracot
17/02/2020	Changement de destination	S. PERCIER
12/03/2020	Abri de jardin et terrasse	B. COURTIOL
24/04/2020	Clôture	F. PERROLLAZ
15/05/2020	Serre	M. ALBERT
02/06/2020	Abri de jardin	M. ARIAS
02/06/2020	Mur de soutènement + abri de jardin	J. ALMARAZ
10/06/2020	Piscine	S. BRASSLER
11/06/2020	clôture et menuiseries	Y. FLORIS
08/07/2020	Volets roulants	L. FOURNIER
08/07/2020	Clôture partielle	P. GUINOT
08/07/2020	Abri de jardin	H. VITALI
30/07/2020	Piscine + Abri	R. ANGELATS
07/09/2020	Piscine	Y. ROSSETTI
28/09/2020	Mur de soutènement	A. COSSIAUX
07/10/2020	Clôture	C. LECOMTE
12/10/2020	Aménagement comble garage, fenêtre de toit	F. PERROLLAZ
13/10/2020	Piscine hors sol	B. BERNARD
15/10/2020	Panneaux photovoltaïques	L. FACY
02/11/2020	Changement portes, fenêtres, balcon	J.P. GORINI
,,	portos, remesios, batton	

Permis de construire :

20/01/2020	Trois maisons jumelées	C&V HABITAT
30/01/2020	Salle communale/Cantine	Commune de Versonnex
25/05/2020	Modification hauteur et suppression garage	Nature et Sens
04/06/2020	Maison individuelle	G. LAPLACE
22/06/2020	Maison individuelle	F. BEC / A. LAUSSEL
22/07/2020	Sur-élévation et extension d'habitation	C. METRAL / A. GRUAZ

DÉCLARATION ATTESTANT DE L'ACHÈVEMENT ET DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT):

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Cette déclaration est obligatoire pour les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire ou d'aménager ou d'un dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Ce document est généralement fourni avec l'arrêté d'autorisation des travaux.

La DAACT est fréquemment demandée par le notaire en cas de vente.

IMPORTANT: DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Dans tous les cas (déclaration préalable, permis de construire ou de démolir), les travaux de toute autorisation d'urbanisme ne peuvent commencer qu'après la réception favorable de l'arrêté.

Avant tout dépôt de dossier d'urbanisme, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec l'adjoint à l'urbanisme lors de la permanence le jeudi de 18h30 à 19h30, afin d'étudier votre projet.

C'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), qui est en vigueur depuis le 03 février 2020. Les règlements graphique et écrit des différentes zones sont accessibles par le site internet de la commune https://www.versonnex74.fr onglet Vos démarches * Urbanisme

Pour VERSONNEX : (Annexe 5, Rubrique 3 - REGLEMENT ("règlement 3a écrit" et "carte graphique 3b VERSONNEX")

Une déclaration préalable est obligatoire dans le respect du PLUi pour les travaux suivants :

- L'extension d'un bâtiment existant (suivant la surface et si accolé ou non)
- Les travaux modifiant l'aspect extérieur (porte, fenêtre, volet, toiture, ravalement de façade...)
- Les constructions nouvelles (abri de jardin, abri à bois, carport, piscine, clôture, portail, mur de soutènement, ...)
- La transformation d'un garage en pièce d'habitation

Pour le lotissement Nature et Sens, une déclaration préalable est nécessaire pour ce type de travaux. Attention : certains de ces travaux ne sont pas possibles et doivent respecter le PLUi. Seul le détachement des quatre lots faisant partie du permis d'aménager est soumis au règlement de lotissement.





MARQUAGE PARKING, PASSAGE POUR PIÉTON

Durant l'été, les marquages au sol des parkings et passage piétons situés aux abords de la Mairie et de l'école ont été rafraîchis. Nous rappelons que pour la sécurité de tous, la vitesse est limitée à 30 km/h sur toute la zone Mairie / École.

Coût des Travaux : 680 € TTC



ÉLECTRICITÉ HAMEAU DE MAISON DE TERRE (Route de Genève – Route de Thusy)

Depuis la mi-septembre vous avez pu constater que des travaux ont été réalisés au hameau de Maison de Terre. Ces travaux ont été conduits et financés par Énergie et Services de Seyssel (ESS). Ces travaux permettent de supprimer la ligne aérienne qui traverse la RD910 et une partie de la ligne aérienne entre la route de Thusy et le virage en contre bas de la sortie de Maison de Terre en direction de Vallières sur Fier.



ÉLECTRICITÉ HAMEAU DES CONTAMINES (Route de Genève – Impasse des Contamines)

ESS a également réalisé et financé des travaux au hameau des Contamines. Ceux-ci ont été effectués dans le cadre du renforcement du transformateur. Ce dernier a été placé à côté de l'arrêt de bus. Par la même occasion, les travaux ont permis de rénover le raccordement du hameau à l'électricité qui n'était plus adapté aux normes en vigueur.

ÉLECTRICITÉ HAMEAU DES CONTAMINES (Route de la Platière)

Afin d'améliorer la puissance du réseau électrique de ce hameau, la commune a fait réaliser des travaux de rénovation électrique. A terme la ligne aérienne sera supprimée, il faudra encore un peu de patience...

Coût de réalisation des travaux : 35 000 € TTC



voirie et bâtiments

REMPLACEMENT BORNE INCENDIE (Chez Jacquet)

En fin d'après-midi de canicule du 1er Août 2020, en attendant la pluie et l'orage qui ont suivi, les habitants ont une nouvelle fois subi une coupure d'eau. Ce n'est pas la canicule ni le manque d'eau qui en étaient la cause. Un véhicule a percuté par accident une borne à incendie route de chez Jacquet. Les services de l'eau de la Communauté de Commune Rumilly Terre de Savoie sont intervenus rapidement. Néanmoins, une coupure d'eau n'a pu être évitée sur toute la commune de 18h30 à 23h. Nous vous rappelons qu'à proximité des bornes à incendie, il est interdit de stationner et de s'arrêter. (Article R417-10 du Code de la Route).

Coût du remplacement : 4 524 € TTC



INSTALLATION DE PANNEAUX «VOIE SANS ISSUE»

Les GPS sont utiles, mais ne tiennent pas compte du revêtement des voies de circulation. Pour éviter que des véhicules non adaptés se dirigent :

- En direction de Vallières Sur Fier par le chemin de Borée ;
- En direction de Menthonnex Sous Clermont par la route de Montpelly ;

Des panneaux «Voie sans Issue» ont été installés.

Coût des panneaux : 400 € TTC





INTERVENTION MUSIQUE À L'ÉCOLE

Nous avons eu un intervenant en musique. Il s'appelle Maxime BOUCHET. Il est intervenu les mardis matins (de septembre à novembre) auprès des maternelles, des CE2-CM1 et des CM1-CM2. Son intervention durait environ 45 minutes pour chaque classe.

Il nous a appris des musiques des différents continents. Il nous a montré des instruments du monde entier (un accordéon, un banjo, un piano à pouces, une clarinette, un djembé, des bols tibétains...) et en a joué.



Il nous a appris des danses en groupes originaires d'autres pays.

Nous avons chanté (« Les marins de l'île de Saint », une chanson africaine et une chanson asiatique...) et nous avons écouté d'autres musiques et chansons. Nous avons également fait des jeux musicaux.

Nous avons aussi joué du djembé, du tambour utilisé lors des cérémonies Pow-Wow par les amérindiens, des bols tibétains, des claves...

Nous avons beaucoup aimé l'intervention de Maxime et en gardons un très bon souvenir.



LA PETITE HISTOIRE

Chaque semaine, deux élèves de la classe de Madame Besson viennent nous lire des histoires aux élèves de maternelle.





COURSE LONGUE

Pendant plusieurs semaines, nous nous sommes entrainés à courir longtemps sans nous arrêter. Le mardi 13 octobre, nous avons fait deux équipes. Dans chaque équipe, il y avait des élèves des deux classes (CE2/CM1 et CM1/CM2).

C'est l'équipe qui a fait le plus de tours qui a gagné. En tout, nous avons fait presque 700 tours de cour!

Nous avons fait un goûter tous ensemble à la fin de la course.

On a passé un bon moment ensemble, on en garde un bon souvenir même si on aurait préféré aller à Rumilly pour courir au stade.

Les élèves de la classe de CM1/CM2







ACCA DE VERSONNEX



Elle compte 14 membres dont 2 qui sont de nouveaux permis cette année! Après une ouverture de la chasse dans la première quinzaine de septembre, c'est le reconfinement qui a mis un coup d'arrêt à l'activité.

Cependant depuis le 10 novembre, le préfet a pris une décision dérogatoire à des fins de régulation du sanglier et du cerf les jeudis et dimanches sur la commune. Cette régulation permet de soulager et indemniser les dégâts occasionnés dans les terrains agricoles.

D'autre part le président nous explique que la physionnomie de l'espace change, plusieurs animaux percutés sur la RD910 : un chevreuil de 38 kg et un sanglier d'une centaine de kg.

Des terrains sont rachetés et clôturés pour accueillir des moutons et des chèvres en grand nombre, du coup, les "corridors" de passage des animaux tels que les sangliers et les chevreuils se déplacent et ces derniers traversent la

route où les voitures passent à grande vitesse, créant ainsi des accidents avec plus ou moins de gravité.

Il est rappelé par ailleurs aux promeneurs, qu'en période de chasse, il faut s'assurer des jours chassés pour ne pas prendre de risque. Attacher ses animaux en promenade, et se faire repérer par des vêtements voyants. Les chasseurs, quant à eux, doivent signaler leur présence par des panneaux "Chasse en cours"

Attention, d'une commune à l'autre, les jours de chasse ne sont pas les mêmes, bien que limitrophe parfois !!! Il faut donc redoubler de vigilance et bien se renseigner d'où l'on part et où l'on se dirige afin de se promener en toute quiétude.

VERSOTEAM



En cette année particulière, l'association Versoteam, qui a pour but d'organiser des animations sur la commune, n'a pas pu en réaliser une seule à cause de la situation sanitaire. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir tenté de maintenir jusqu'au dernier moment chaque évènement avec l'espoir de voir la situation s'améliorer... Nous ne savons pas comment va se passer la prochaine année, mais notre envie d'animer le village n'est pas entamée et nous avons décidé, malgré tout, de programmer divers évènements, sans fixer de dates précises pour l'instant. Nous souhaitons organiser une nouvelle édition de la Rando Verso au printemps avec des parcours VTT et pédestres pour tous, afin de découvrir Versonnex et ses alentours, le tout accompagné d'un repas et d'une buvette pour profiter d'un moment de convivialité.

L'an passé, nous avions commencé à réfléchir à l'organisation d'une fête de la musique «made in Versonnex». Cela nous avait été proposé par un habitant du village suite à notre dernier article dans le bulletin municipal. Nous envisageons de vous proposer cette manifestation fin juin 2021.

Enfin, une sortie canoé kayak sur le Rhône est aussi au calendrier pour la fin de l'été. Suivant l'évolution de la situation et des consignes sanitaires, nous vous informerons de la mise en place de chaque évènement (il y en aura peut-être d'autres que ceux mentionnés ci-dessus) par le biais des panneaux d'affichage ou bien dans vos boites aux lettres.

Si vous avez des idées à nous proposer, elles sont évidemment les bienvenues ; vous pouvez nous les communiquer par mail : assoversoteam@gmail.com

Nous espérons vous retrouver très vite pour de bons moments partagés.

L'association Versoteam



APE VAL DE FIER - VERSONNEX

Après une année scolaire 2019-2020 perturbée, nos enfants ont enfin repris les bancs de l'école et avec eux, l'APE, Association des Parents d'Elèves des écoles de Val et de Versonnex a repris du service pour cette année 2020-2021.

Plus dynamique et motivée que jamais, l'équipe compte désormais 17 membres prêts à se démener pour organiser tout au long de l'année scolaire de nombreux événements. En effet, depuis quelques années, les villages de Versonnex et Val de Fier vivent au rythme des manifestations organisées par l'APE: la soirée dansante, la boum d'Halloween, le loto, le carnaval, la kermesse de fin d'année, ...

Les bénéfices de chaque manifestation sont intégralement reversés aux écoles de Val et de Versonnex afin de financer divers projets sportifs, culturels ou éducatifs. L'APE en 2019-2020 et en quelques chiffres, c'est plusieurs événements organisés, un bénéfice d'environ 12 000 € soit la possibilité d'offrir, cette année, 84,57 € par élève qui seront versés afin de financer des projets (séances de cinéma pédagogiques, cours de sports, sorties culturelles, éveil musical, ...) à l'initiative des maîtresses.

Cette année, malgré un avenir de l'événementiel toujours incertain, nous espérons vous voir, parents d'élèves, enfants, villageois, toujours aussi nombreux, nous suivre et participer aux différentes manifestations proposées. Votre soutien contribue à la vie de nos villages et de leurs écoles.

Les prochains événements seront le loto, le 23 janvier ; le carnaval, le 21 mars et la kermesse, le 20 juin...



De gauche à droite : M. Carnaval ; spectacle de Noel (déc. 2019) et Halloween (nov. 2019)



Les membres de l'APE pour l'année scolaire 2020-2021

Rejoignez-nous sur Facebook : https://.facebook.com/ape.valdefier.versonnex/ Pour plus de renseignements, contactez-nous : ape.versovaldefier@gmail.com
Les membres de l'APE





2020 en images









VIE du village

VOS ÉLUS, DES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS!



Leurs rôles : Ils sont vos relais au sein de la commune, de votre quartier.

Ils sont force de proposition dans un certain nombre d'instances communales ou autres, n'hésitez pas à les mobiliser ou leur faire remonter des inquiétudes, des questionnements, voire des idées ou des suggestions..."Ensemble on va plus vite et plus loin!"

Ils sont à votre écoute mais n'auront pas toujours de réponse à vos questions, ils s'engagent néanmoins à les trouver et à vous les transmettre!

Ils ne sont pas des professionnels de la politique et à ce titre, ils ont droit à l'erreur! Ils s'engagent pour vous, mais ce sont aussi des citoyens qui ont droit au même respect ainsi qu'à une vie privée en dehors de l'exercice de leur mandat qui ne s'exerce pas 24h/24. De façon générale, respect mutuel et courtoisie dans les échanges contribuent toujours à une meilleure écoute et prise en compte.

CITOYENNETE

Le 3 février, Ben Fofana s'est vu remettre officiellement son livret d'accueil dans la citoyenneté française lors d'une cérémonie empreinte d'émotion qui s'est tenue à la Préfecture. Bienvenue à lui au sein de la République.





ON VOUS PARLE D'UN TEMPS QUE LES MOINS DE 20 ANS NE PEUVENT PAS CONNAITRE, PETIT RETOUR DANS LE PASSÉ POUR LES ANCIENS DU VILLAGE

Originaire de St Sylvestre , né en 1911, Marcelin , dans sa jeunesse fait partie des groupes de travailleurs agricoles saisonniers à Rumilly qui sont recrutés aux moments des grandes périodes de récoltes (foin, moisson, pommes de terre, etc ..) dans les fermes de l'albanais. C'est comme cela que Marcelin vient pour la première fois travailler à Versonnex à la ferme de la famille Orsat. Il travaillera aussi une période à la scierie de Maison de terre.

La longue période 1939-1945, la captivité feront de lui un «cabossé» de la vie.

Marcelin sera ensuite Versonnexois, logeant au hameau du Pelly, et travaillant d'une ferme à l'autre mais aussi chez les habitants au village notamment pour les travaux de jardinage. Il recevait ainsi nourriture et aussi des habits qu'il transformait parfois à son idée!

Puis il est arrivé un moment où Marcelin, prenant de l'âge, perdant progressivement forces et santé, le maire et le conseil de l'époque ont recherché pour lui une place en EHPAD dans un premier temps à Meqève puis à Albens.

Marcelin décédera le 9 septembre 1989 à l'hôpital de Rumilly. Il repose au nouveau cimetière à Rumilly.

Remerciements à Claire Bosson, André Terrier et Robert Perrissoud pour leur contribution.







Photos d'archives





DES NOUVELLES DE NOTRE MISS

Dans les bulletins 2018 et 2019, vous avez pu suivre le parcours de Maéva . Nous avons décidé de la contacter cette année afin de prendre de ses nouvelles. Nous vous livrons ici sa réponse :

Après l'écharpe de quatrième dauphine de Miss Rhône Alpes 2019 que j'ai décrochée l'année dernière grâce à votre soutien, je n'ai pas donné suite à d'autres concours. Ça a été une magnifique expérience et je vous remercie de votre aide tout au long de mon parcours. J'en garde que des bons souvenirs et surtout de belles amitiés. jourd'hui j'ai tourné cette page pleine de paillettes et me consacre à 100% à mon métier. M'épanouir professionnellement est très important pour moi et j'ai la chance de le faire chaque jour grâce aux enfants et familles que j'accompagne.

CHLOÉ

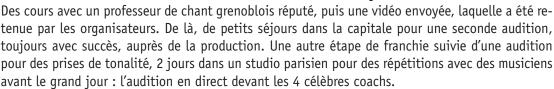
La famille de Chloé s'est installée sur la commune en 2019. En sus de ces cartons, cette petite fille de 9 ans à l'époque a apporté avec elle un joli projet.

Tout est parti d'une chanson que son papa, musicien amateur et professeur de guitare, avait l'habitude de jouer La Foule d'Edith Piaf.

Toute petite, Chloé a repris les paroles et c'est elle qui s'est mis à chanter pour le plus grand étonnement de tous et surtout la fierté de papa, qui, en bon musicien a détecté une grande justesse malgré son jeune âge.

Forte de son grand potentiel vocal, Chloé a fait part à sa famille, ses 1ers fans, de son rêve de participer à une célèbre émission de

télé-crochet The Voice Kids et tout s'est enchainé très vite de juin à octobre 2019.



Si Chloé a réussi avec brio les 4 premières étapes, le jury ne s'est malheureusement pas retourné lors de son interprétation de la chanson « les Bétises ». Elle n'aura non plus pas eu la chance de voir sa prestation à la télévision en août 2020, toutes n'étant pas diffusées par la production.

Mais Chloé, du haut de ses 10 ans, fait preuve d'une grande philosophie. Pour elle, le plus important est de participer. Elle garde d'excellents et d'inoubliables souvenirs de cette expérience. De son séjour à Paris, c'est la Tour Eiffel qui l'a le plus marquée.

De sa participation à the Voice, c'est d'avoir croisé le groupe Arcadian en studio, mais surtout d'avoir reçu les félicitations des coachs et leurs encouragements à l'issue de sa prestation.

Ces encouragements ne sont pas restés lettre morte. Chloé poursuit sa passion pour le chant, soutenue par ses parents. En parallèle à ses cours de chant auprès de 3 professeurs, elle s'est donné pour objectif de participer à 2 concours par an. Mission réussie cette année avec sa participation à Cordes aux Voix à Grenoble où elle est arrivée finaliste, tout comme au concours Sa voix de Stars qui s'est tenu à Chambéry.

Elle vient en outre d'enregistrer un single de Noël et un clip avec un ancien participant de The Voice Kids. Vous pourrez les découvrir sur toutes les plateformes de téléchargement sous le titre Père Noël, Chloé et Gaspard.



Mais Chloé est et reste avant tout une petite fille de 10 ans, bien dans sa tête, une écolière comme toutes les autres, même si ses camarades de classe étaient au début incrédules quant à ses projets.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans la poursuite de ses rêves, qu'ils soient vocaux ou autres car elle participe aussi à des castings.

Vous l'aurez compris, Chloé a attrapé un virus, celui des feux de la rampe et nous ne pouvons que l'encourager à développer son grand potentiel et qui sait, devenir une célèbre Versonnexoise.



FOURNITURE DE MASQUES

A la sortie du premier confinement, le port du masque a été rendu obligatoire dans certains endroits et la pénurie s'est rapidement fait sentir.

Une distribution de masques, offerts par la Région a été organisée. Ainsi, chaque foyer a trouvé dans sa boite à lettre un masque par personne de plus de 11 ans.

Parallèlement, la commune a décidé d'offrir 2 masques par personne. Ces masques ont été achetés via un groupement de commandes mis en place par la communauté de communes. Cette fois ci, la distribution ne s'est pas faite par le canal des boites à lettres mais en direct. Les personnes intéressées étant invitées à venir retirer leurs masques.

2 permanences ont été organisées à la Salle des Familles afin de correspondre aux emplois du temps du plus grand nombre : le vendredi 5 juin en soirée et le samedi 6 juin en matinée.

Quant aux personnes agées ou vulnérables, les masques leur ont été livrés directement. Parallèlement, le département nous a fait parvenir une réserve de masques à usage unique, destinés au personnel communal.

La région nous avait en outre fait parvenir des masques destinés aux écoliers, masques qui ont été distribués aux élèves de l'école à la rentrée des vacances de la Toussaint.

A l'heure actuelle, le port du masque s'est généralisé à l'intérieur des établissements recevant du public et est rendu obligatoire à certains endroits à l'extérieur, comme aux alentours de l'école. Merci à vous qui respectez ces mesures.



PRATIQUE DRONES DE LOISIRS

Information - réglementation :

La pratique de la conduite de drones de loisir est encadrée par la loi. Le site service-public.fr vous informe de vos droits et obligations concernant cette pratique :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630

Le site geoportail.gouv.fr vous permet de localiser les zones autorisées, limitées et interdites : https://www.geoportail.g ouv.fr/carte

La mairie se tient à votre disposition pour toutes questions concernant cette pratique.







VIVRE ENSEMBLE

Nous avons la chance de vivre dans un village agréable avec de beaux points de vue. Nous devons respecter ce cadre et les personnes qui y vivent.

- Le réservoir d'eau :

Au sommet de la commune se trouve le réservoir d'eau. Nous rappelons que sa fonction première est d'alimenter en eau potable les habitants de la commune de Versonnex. Sa seconde fonction est de pouvoir profiter de la vue à 360° qui est offerte (Chaîne des Alpes, Massif des Bauges, Le Val de Fier, Le mont des Princes, Le début du Jura, ...).



Depuis le réservoir.

Mais nous constatons de plus en plus d'incivilités sur et aux abords de ce lieu. Cet été la trappe permettant d'accéder au réservoir a été ouverte. Outre le fait que quelqu'un aurait pu tomber ou s'introduire dedans, cela aurait pu conduire à la contamination de l'eau. L'eau est essentielle pour la vie de chacun. Nous vous demandons de respecter cet endroit. Ce n'est pas un lieu de rassemblement ni de fête. Il est strictement interdit de faire du feu dessus ou aux abords.

Dans le cas où d'autres incivilités seraient constatées, le conseil municipal se verrait dans l'obligation de clôturer ce lieu pour en interdire définitivement l'accès.

Nous en profitons pour signaler que les transats laissés lors de la dernière soirée du mois d'Août sont à la disposition des propriétaires à la Mairie...

- Disparition Des panneaux / Dégradation du mobilier «Urbain»:

Début Août des tags ont été constatés sur le mobilier « urbain » aux abords de l'Agorespace, la commune avait jusqu'à présent, été épargnée.

Début septembre, nous avons constaté la disparition et la dégradation des panneaux de signalisation. Le remplacement est en cours...

Nous rappelons que le mobilier « Urbain » est à la charge du contribuable. Nous vous demandons de le respecter et d'en prendre soin.

Les abords de l'Agorespace sont aussi pourvus de poubelles. Nous demandons aux personnes de bien vouloir les utiliser avant de quitter les lieux.

- Champs de cultures, d'élevages :

Nous rappelons que les champs des agriculteurs sont des propriétés privées. Ils ne doivent en aucun cas être traversés à pied ou en véhicules motorisés. Par ailleurs nous rappelons que les cultures sont également la propriété des agriculteurs, la récolte est donc interdite. Si vous souhaitez des produits des agriculteurs, ils sont à votre disposition et seront ravis de vous servir.



POUR NOS ANCIENS

La crise sanitaire étant passée par là, le repas des anciens aura été remplacé cette année, par une distribution de chocolats de Pâques et par un panier garni en décembre pour les habitués du repas et ceux nés avant 1945.



A CHAQUE HAMEAU SON SAPIN



Sapin devant la Mairie.



Sapin Chez Jacquet.



Sapin Maison de Terre.



Sapin à Piracot.



Sapin à Contamines.



Photo du magnolia planté pour faire de l'ombre au jeu de boules, dans quelques années...

POINT INFO

Bacs OM Chez Jacquet

Un des points de collecte d'ordures ménagères va être déplacé prochainement à l'entrée du hameau, comme cela a été le cas ponctuellement cet été. Pour se faire, un aménagement de l'espace doit avoir lieu pour que le Service Déchets de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie puisse venir les enlever dans de meilleures conditions et conformément aux règles de sécurité pour ses agents. À cette occasion, il est rappelé aux riverains que les poubelles sont à déposer le jeudi soir uniquement pour deux raisons essentielles: les services peuvent être amenés à intervenir sur les bacs, s'ils sont déjà remplis c'est donc plus compliqué! Et enfin par respect pour les nuisances olfactives que cela peut occasionner au voisinage direct.

Ce dernier point valant pour tous les sites d'ordures ménagères de la commune.

Tout le monde a besoin des poubelles mais personne ne les souhaite à côté de chez lui, c'est bien connu.

Nous devons pouvoir compter sur votre civisme, Merci à tous!

ATTENTION AU TRI!

Depuis le confinement, un constat : le carton brun des emballages divers et variés envahit les colonnes de tri.

Ce carton n'est pourtant pas ce qu'on appelle de la cartonnette, il sature très vite les colonnes, les obstrue parfois et perturbe les centres de tri.

Il doit être mis impérativement en déchèterie pour être valorisé ensuite : le mettre en colonne ou même en semi-enterré sur d'autres sites est contre-productif car il fera partie des "refus de tri" car non reconnu et finira à l'incinération.

La mise en place de bacs spécifiques pour le carton est à la réflexion mais il faudra tout de même le plier ou l'écraser pour qu'il ne prenne pas toute la place comme on peut le voir à certains endroits.

Il n'a pas lieu d'être non plus dans les bacs à ordures ménagères! Sa place est donc bien en déchèterie.

Merci de la compréhension de tous.

UN 2èME POINT TRI SUR LA COMMUNE!

L'emplacement situé en bas du lotissement Nature& Sens réservé initialement pour accueillir un point d'apport volontaire des ordures ménagères et de tri vient d' être doté d'une triplette de colonnes de tri : Verre, Papier, Emballages.

La commune était sous équipée à ce niveau, c'est ainsi rectifié.



UN COMPOSTEUR DANS SON TERRAIN, C'EST POSSIBLE!

Vous venez de vous installer dans la commune et vous souhaitez vous équiper d'un composteur : c'est facile !

Il vous suffit de contacter le Service prévention et valorisation des déchets de La Communauté de communes au 0450018691 ou encore dechets@rumilly-terredesavoie.fr





NOUVELLE CAMPAGNE DE BROYAGE : GRATUITÉ ASSURÉE POUR TOUS !

La municipalité a pu cette fois encore, faire bénéficier les habitants de cette opération à titre gracieux : une dizaine d'administrés se sont inscrits pour amener leurs branchages. C'est environ 50m3 réduits à 15m3 de broyat, permettant ainsi un certain nombre d'aller-retour en déchèterie évités!

Pour rappel ou pour information aux nouveaux arrivants, la commune organise une



campagne de broyage grâce au prêt du broyeur de la communauté de communes deux fois par an : une au printemps et l'autre à l'automne. Les usagers amènent leurs branchages et repartent avec le broyat.

Le broyeur est mis à disposition des communes exclusivement, et à la condition que les agents municipaux soient formés à son utilisation, réglages, nettoyage...etc.

Bien que cette action soit gratuite pour les administrés, c'est tout de même un coût en personnel pour la commune et il convient de remercier à nouveau les agents qui acceptent de modifier leur service pour l'occasion ainsi que les bénévoles qui prêtent main forte pour le bon déroulement de cette matinée, à savoir : faire la navette du broyeur aller-retour entre Rumilly et Versonnex, prêter le site de broyage et le matériel pour évacuer le broyat ainsi que les petites mains, qui ont aidé les agents pour finir dans les délais.

Qu'ils en soient tous remerciés!

BIENVENUE AU C.I.E.L!

Embarquez, pendant environ 1 heure 30, pour un voyage inhabituel dans le monde peu connu de nos ordures ménagères! Que vous soyez grands ou petits, il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges dans les 600 m² d'infrastructures. A travers un détonnant mélange de son, de lumière et d'interactivité, une expérience inédite et entièrement gratuite vous attend.

Vous expérimenterez, grandeur nature, le circuit de transformation qui fabrique de l'énergie grâce à vos ordures ménagères résiduelles! En vous amusant, vous réviserez les gestes de tri et

de prévention des déchets et vous découvrirez la vie de l'usine et ses métiers.

A visiter en famille ou entre amis dès que la crise sanitaire sera derrière nous...

SIDEFAGE - 01200 VALSERHONE

Tél.: 04 50 56 81 99 - E-MAIL: communication@ciel-sidefage.fr

WEB: ciel-sidefage.fr





PNEUS HIVER OBLIGATOIRES



A partir de novembre 2021, les préfets pourront décréter les pneus "hiver" obligatoires dans certaines communes entre le 1er novembre et le 31 mars.

Attendue depuis de nombreuses années, l'obligation de chausser des "pneus hiver obligatoires" a enfin un cadre légal. Mais il faudra attendre l'an prochain pour la mise en place de cette mesure.

Un décret a été publié au Journal officiel et permet aux préfets d'établir une liste de communes où les véhicules devront être équipés.

PANNEAUPOCKET

Une coupure d'eau un samedi soir en plein été? Nous savons gérer la situation mais comment vous prévenir immédiatement en plus grand nombre?



C'est pour répondre, entre-autres, à ce type de question que nous avons décidé de recourir à une application pour les téléphones portables.

Alertes météo, coupures réseau, travaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... où que vous vous trouviez, et quels que soient le jour ou l'heure, vous serez désormais informés en temps réel de l'activité de la commune.

Adieu les petits papiers dans les boites à lettres ou les chaines de sms. Désormais, l'information se fera depuis cette application et par affichage sur les panneaux disposés dans les différents hameaux pour ceux qui ne disposent pas d'un smartphone. Un geste pour la planète avec moins de papier utilisé.

Cette application simple et efficace, 100% française de surcroit, vous prévient instantanément des informations émanant de la mairie via une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur votre smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com , afin d'être accessible par et pour tous.

Nous ne pouvons que vous inviter à télécharger cette application sans plus tarder. Vous trouverez la procédure à suivre sur le flyer joint à ce bulletin municipal.

LE RAMONAGE DES CONDUITS DE FUMÉE EST-IL OBLIGATOIRE ?

1- LA LOI dit que : Le ramonage est une obligation réglementée par arrêté préfectoral ou municipal. Il s'impose deux fois par an pour les conduits de cheminées, poêles à bois et inserts et une fois par an pour les chaudières.

Les arrêtés prévoient qu'il doit être effectué par un professionnel qualifié, seul habilité à délivrer un certificat de ramonage à l'occupant ou au propriétaire.

Conservez ce document, il sera réclamé par l'assureur et les experts en cas d'incendie.

2- L'assurance dit que : Contrairement aux idées reçues, l'absence de ramonage n'entraîne pas la suspension de couverture de l'assurance au titre de la responsabilité civile. La garantie incendie du contrat Habitation couvre les dommages causés par le feu aux biens assurés. Cependant, une diminution de l'indemnisation est possible si l'expert constate un défaut d'entretien, le certificat de ramonage prouvera donc que vous respectez votre obligation. En revanche, votre responsabilité civile peut être engagée si l'incendie ou le dégagement de monoxyde de carbone fait des victimes et que vous n'avez pas fait le nécessaire pour entretenir les conduits de fumée.

Pour information:

L'entretien des conduits individuels revient à la charge de l'occupant des lieux. En cas de location, c'est donc au locataire du logement de faire effectuer le ramonage.

Pour rappel

Depuis le 8 mars 2015, tout lieu d'habitation doit être équipé au minimum d'un détecteur de fumée normalisé.

À VOTRE service

ASSISTANTES MATERNELLES

- CAPLETTE Laurence
 336 route de Piracot
 04 50 62 18 89 06 24 74 81 37
 laurence.caplette@sfr.fr
- CARTONE Sandra 425 route de Piracot 06 22 65 53 69 - cartone.sandra@orange.fr
- LEGRAND Lindsay 144 Rue Nature et sens 06 62 19 66 74
- VALETTE OHLMANN Florence 200 rue sous Crose - 06 07 78 51 62 val.flo23@hotmail.fr



• LE BOURGEOIS Philomène 95 allée des Vieilles Pierres - 06 12 06 71 45

COURS DE MUSIQUE

• PIGEON Jérôme - *Jérôme Music* 216 rue nature et sens - 06 03 49 00 10 Jerome.pigeon1981@gmail.com Cours de guitare débutant, Coaching vocal, préparation au concours, castings

UN PETIT CREUX

- LAMALEM Laila *GATEAUX ET PLATS MAROCAINS à emporter* 2 rue de la Fruitiere 06 25 13 48 54
- LANCIAN Sarah *LES DELICES SANS SUPPLICES* 22 chemin de Conoz - 06 64 76 14 75 lancian.sarah@gmail.com Pâtisserie et autres à domicile sur commande
- TOPP Reiner *TOPPIZZ* 125 impasse du Bruet 06 42 72 98 73 - topp.reiner@neuf.fr Camion pizza : Jeudi (Place de l'Eglise) 17h30-21h30
- PERCIER Sébastien et Alexandra PIZZA LA NONNA
 84 route de Maison de Terre
 07 66 37 74 99 seb25.p@hotmail.fr
 Pizza à emporter du mercredi au dimanche de 18h30 à 22h00







BEAUTÉ & BIEN-ÊTRE

- RABOT véronique *Coiffure à domicile* 51 allée des Vieilles Pierres - 06 14 69 79 35 Lundi-Mardi de 9h-12h 14h-19h
- LAYERLE Laurence *Educateur sportif Diplômée d'Etat* spécialisée dans la gymnastique PILATE 06.71.50.18.83 Rumilly, Val de Fier, Annecy equilibre-et-bien-etre@hotmail.fr
- COILLARD Laeticia -

PERLINE Esthéticienne et prothésiste ongulaire

365 route de Maison de Terre 06 18 09 61 47 - contact@perlineongle.fr L-Ma-,J- V: 8h-19h Mercredi 8h-12h - Samedi: 8h-15h

MARTY Stéphanie - LUXO'HAPPY
 chemin de la Tuilère - 06 33 78 69 03
 marty.stephanie74@orange.fr
 mercredi, jeudi, vendredi: 8h/19h00 - samedi: 8h/12h



- PITOLLAT J-François *EURL Le Piracot* 510 route de Piracot 06 22 57 72 08 Jus de Pommes et compotes Bios
- BUFFET Elisabeth 765 Route de Chez Jacquet - 06 10 86 27 68 - jeanclaude.buffet74@gmail.com Maraîchage + Oeufs



DIVERTISSEMENT

• DAZON Thierry - *E-MERSION 3.1*703 rue Boucher de la Ruelle - 73100 GRESY SUR AIX
06 07 76 75 38 - e.mersion3.1@gmail.com
Salle de réalité virtuelle et simulateurs VR
11h/12h15 et 13h30-19h00



ARTISANS À VOTRE SERVICE

- MOMMER Jean Yves Balayage de chaussées
 1420 route de Genève 06 72 27 22 68 mommer@orange.fr
- LAMALEM Mohamed ROCADE CARROSSERIE
 avenue Edouard André 74150 RUMILLY
 Ouvert 8h30-12h00-14h00-18h30
 04 50 01 31 71
- THOMASSET Roland SARL THOMASSET ROLAND 06 14 45 12 17 - roland.thomasset@sfr.fr Charpente Couverture Zinguerie Isolation
- ALMARAZ Julien PLAQU'IDEAL
 95 rue Nature et Sens 06 99 38 63 03
 Julien.almaraz@gmail.com
 Cloison Isolation Faux-Plafond
 Neuf Et Renovation
- MARINI Sébastien Electricien
 11 Chemin du Bois Lamboret
 06 30 38 69 08
 seb.marini@hotmail.fr
- CHARDON Bertrand ABCE ELECTRICITE
 380 route de Chez Jacquet 06 24 36 07 73
 bertrand.chardon@abce.fr
- PEREZ Esteban *Garage moto et auto* 160 route des Balmettes 74330 MESIGNY 06 95 98 71 39 epracing74@gmail.com Mardi au vendredi 9h30-12h/14h-19h et samedi 09h30/18h30
- GRAND Pierre Jardinage, Bricolage
 74 rue Champ Coutain 07 81 35 99 99
 grandpierreg6@gmail.com
 Multiservices CESU
- DUFRENE Boris DUFRENE Maçonnerie
 610 route de Chez Jacquet
 04 50 62 09 79 contact@dufrene.fr
- SEGAY Romain -

Maçonnerie paysagère, terrasses 26 rue de la Fruitière - 06 51 94 96 75 rsegay@gmail.com - 7h/19h

- REVOL Sylvain BBN METALLERIE 20 rue de l'Euro 74960 MEYTHET 06 60 12 34 05 - bbn74@orange.fr serrurerie metallerie 7h-12h-13h/18h
- ARNAUD Vincent SOS PLOMBIER MULTISERVICES
 109 impasse du Bruet 06 89 04 72 80
 sosplombier074@gmail.com

8h-19h

• RABOT François - *AERO'BAT 74* 45 route des Grands Champs - 06 22 36 81 44 contact@aerobat74.com Travaux en accès difficile

PRESTATAIRES DE SERVICES

- MARMONNIER Brice *HANDIFFERENCE* 315 route de Maison de Terre 06 80 71 06 21 contact@handifference-consulting.fr 7j/7 Conseil en stratégie et négociation commerciale, pilotage commercial et Force de Vente + Conférences (inclusion, résilience, motivation...)
- DUFRENE Michel *GITE DE FRANCE* 525 route de Chez Jacquet - 06 30 94 85 27 michel.dufrene@orange.fr
- PHILIBERT Aurélie Ostéopathe pour animaux 105 route de Thusy - 06 01 73 35 79 aurelie-philibert@live.fr (sur rendez vous)
- MOMMER Jean-Yves -LE BARNS DES PETITS PRINCES Pension de Chevaux 1420 route de Genève - 06 72 27 22 68 barnsdespetitsprinces@gmail.com
- DUFRENE Jérôme Sonorisation/animation
 620 route de Chez Jacquet - 06 88 08 10 33
 jedufrene74@gmail.com
- PEANNE Pascal *ALBANAIS TAXI* 21 chemin du Bois Lamboret - 06 51 89 00 44 info@albtaxi.fr - 7j/7, 24h/24



CARNET DE DEUIL

Toutes nos pensées vont aux familles de ceux qui nous ont quittés cette année,

Emile Mollier le 10 janvier Jacky Perrissoud le 17 janvier Michel Gaillard le 27 octobre



AGENDA 2021

Suite aux incertitudes quant à la situation sanitaire, nous communiquerons au fur et à mesure.



CARNET ROSE ET BLEU

Toutes nos félicitations aux heureux parents de : Lexie ROUISSI, née le 05 février Léonie CORBIÈRES, née le 22 avril Mia BOIS, née le 25 avril Mathis AVRILLON, né le 20 juin Shaun OHLMANN, né le 21 juillet Mailys ALGLAVE, née le 25 juillet Roxane ALMARAZ, née le 21 octobre

CARNET BLANC

Un mariage demande souvent de longs mois de préparation.

Aussi quelle ne fut pas la déception de nos futurs mariés de cette année.

Mariage reporté pour cause de confinement pour certains, cérémonie laïque annulée pour d'autres, nombre d'invités restreints pour tous, mesures de distanciation obligent.

Les cérémonies ont toutefois pu se dérouler dans les meilleures conditions, et nous avons tout fait pour oublier les déconvenues le temps des célébrations, toutes empreintes de grande émotion.

18 juillet Aurélie Thizy & François Tisseur 29 août Katia Miguel et Yann Bevillard

26 septembre Florine Subilotte et Maximilien Blattner

Nul doute que cette année 2020 restera gravée dans les mémoires de tous les invités et surtout dans celle des jeunes époux.

Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur



Katia et Yann



Aurélie & François



Florine et Maximilien